



Lille, le 24 septembre 2019

Loi de transformation de la fonction publique : Comprendre les évolutions législatives

Les Associations des Maires, Les Délégations du Centre national de la fonction publique territoriale (CNFPT) et les Centres de gestion de la région Hauts-de France s'associent et organisent des journées d'actualité sur les principales dispositions de la loi de transformation de la fonction publique et leurs implications quant aux politiques des ressources humaines des collectivités.

La loi n° 2019-828 du 6 août 2019 de transformation de la fonction publique adoptée par le Parlement fin juillet concerne de nombreux domaines du statut de la fonction publique territoriale.

La gestion des ressources humaines dans l'ensemble des collectivités territoriales va rapidement être impactée par ces nouvelles mesures législatives notamment au niveau des recrutements avec l'élargissement du recours aux contractuels, de la mobilité professionnelle et du dialogue social avec l'évolution des instances.

Afin d'accompagner les collectivités territoriales dans ces évolutions législatives, le CNFPT organise des journées d'actualité sur les principales dispositions de ce texte de loi sur tout le territoire et leurs implications quant aux politiques des ressources humaines des collectivités.

Dans ce cadre, les délégations du CNFPT Hauts-de-France organisent une journée d'actualité le **jeudi 10 octobre 2019 ZI du Hellu - 1, rue Paul Langevin à Lezennes**. Cette journée s'adresse plus particulièrement aux élus en tant qu'employeurs territoriaux, aux directeurs généraux de services, aux directeurs des ressources humaines et aux responsables RH.

Pour aider les employeurs et les agents territoriaux à mieux décrypter la loi, article par article, l'AMF, le CNFPT et la FNCDG proposent également une synthèse présentant les principales mesures de la loi dans la fonction publique territoriale sur amf.asso.fr ou cnfpt.fr ou fncdg.com.

Un [bouquet de ressources dédié à la Loi de transformation de la fonction publique](#) est aussi disponible en accès libre (analyse, version consolidée de la loi du 13 juillet 1983, version consolidée de la loi du 26 janvier 1984...).

Le déroulé de cette matinée est le suivant :

- 9h à 9h30 : Accueil café
- 9h30 à 9h45 : Allocation d'ouverture
- 9h45 9h50 : Présentation générale de la loi
- 9h50 à 10h10 : Dispositions relatives au dialogue social et à l'évolution des instances paritaires
- 10h10 à 10h30 : Dispositions relatives aux contractuels
- 10h30 à 10h50 : Dispositions relatives au droit disciplinaire et à la déontologie
- 10h50 à 11h20 : Dispositions relatives aux conditions de travail
- 11h20 à 11h40 : Dispositions relatives au recrutement et à l'évolution professionnelle
- 11h40 à 12h00 : Dispositions relatives à l'égalité professionnelle
- 12h00 à 12h10 : Clôture
- 12h10 : Cocktail déjeunatoire

Les journalistes qui souhaitent participer à la journée d'actualité organisée le jeudi 10 octobre 2019 ZI du Hellu 1, rue Paul Langevin à Lezennes sont invités à s'inscrire auprès de Martine Carrière-Monin – Tel. 03 20 15 97 84 15, rue de Bavay - CS 40031 - 59040 Lille cedex martine.carriere-monin@cnfpt.fr